

Processus de sélection pour les voyages de compétition 2023-24

Voici les grandes lignes de l'élaboration des critères de sélection pour les voyages de compétition 2023-24, y compris le processus de consultation et la justification.

Processus de consultation

1. Réunions préalables à la consultation à la fin juin et au début de juillet 2023.
 - Les entraîneurs du milieu d'entraînement quotidien et des athlètes de l'équipe nationale de ski ont rencontré individuellement le directeur de la haute performance afin de lui faire part de leurs commentaires et de leurs idées.
 - Les athlètes de l'équipe nationale de ski et du groupe national de talent ont participé à deux ateliers avec le directeur de la haute performance et la directrice du développement du sport pour leur faire part de leurs commentaires et de leurs idées.
 - Tous les participants ont reçu les mêmes questions pour donner leur avis.
2. La première version a été communiquée au comité de haute performance et à la communauté des entraîneurs et des athlètes au début du mois d'août pour recueillir leurs commentaires.
 - Des réunions pour recueillir les commentaires sur la première version ont eu lieu au Mont-Sainte-Anne au début du mois d'août avec les entraîneurs de l'équipe nationale de ski et du milieu d'entraînement quotidien, ainsi qu'avec les athlètes de l'équipe nationale de ski et du groupe national de talent participant au camp.
3. La deuxième version a été transmise au comité de haute performance et à la communauté des entraîneurs et des athlètes en septembre pour recueillir les derniers commentaires, la date limite étant fixée au 22 septembre 2023.
4. Le comité de haute performance a approuvé l'ébauche finale des critères, l'approbation finale étant donnée par le directeur de la haute performance.

Commentaires au sujet des Critères de sélection pour les voyages de compétition 2023-24

- Les commentaires sont plutôt positifs, l'ensemble de la communauté est satisfait de la clarté et de la transparence des critères et des sélections.
- Les athlètes aimeraient que les critères subjectifs soient davantage utilisés à la discrétion du DHP.
- Créer de meilleures occasions de participer à des compétitions internationales pour les athlètes seniors. Les Championnats du monde de ski 2023 n'ont offert qu'un nombre très limité de départs de course, dans certains cas un seul départ pour les athlètes.

Commentaires et justifications pour les versions 1 et 2 des Critères 2023-24

1. Sélections pour la P3 de la Coupe du monde : Est-ce juste ou pertinent de sélectionner des athlètes pour les Championnats du monde U23 à partir d'un événement en Alaska ?

Les circonstances qui ont contribué à cette question comprennent la priorité accordée aux événements au Canada, les calendriers de la NCAA et les coûts.

Justification:

- Le comité de haute performance a jugé pertinent d'utiliser les épreuves en Alaska comme premier classement pour les championnats U23, car cela correspond au point 1.1 des critères.
- Les athlètes auront l'occasion de se qualifier pour les championnats du monde U23 à partir des épreuves de sélection de Nordiq Canada qui auront lieu en janvier au Mont-Sainte-Anne, au Québec.
- Nordiq Canada soutient la coordination d'un voyage pour le milieu d'entraînement quotidien canadien afin d'appuyer les athlètes et les équipes et de réduire le fardeau financier du voyage.

2. Est-ce que Nordiq Canada envisagerait d'ajouter la sélection du deuxième skieur au classement de la série sprint Nordiq Canada à la fin de la P1 au critère objectif 4.6.g. Le point soulevé ici est que le meneur du sprint pourrait être le même que le meneur de la Coupe continentale à l'issue de la P1.

Justification:

- Le comité de la haute performance en a discuté et a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter cette sélection pour choisir une équipe qui réponde aux critères du voyage.
- La série sprint Nordiq Canada a été ajoutée au point 3.2 sous la rubrique des événements pouvant être pris en considération dans le cadre du processus de sélection.

3. La section 2.4.b présente des obstacles inutiles à la participation des athlètes aux voyages.

Justification:

- L'intention du point 2.4.b n'est pas de pénaliser les athlètes, mais de créer un meilleur environnement pour que les athlètes puissent concourir en toute sécurité.
- La section 2.4.b.i-vi a été ajoutée pour préciser davantage le processus.
- Le processus du point 2.4.b comprenait la consultation du responsable de l'équipe de soutien intégré et des membres de l'équipe paramédicale, ainsi que d'autres organismes nationaux de sport et organismes internationaux de sport.

**Approbation de la version finale des Critères de sélection pour les voyages de compétition
2023-24**

1. La version finale des Critères de sélection pour les voyages de compétition a été approuvée à l'unanimité par le comité de haute performance. Le comité de haute performance a supervisé le processus de rédaction conformément à la politique de sélection, de nomination et d'annonce de Nordiq Canada. Les membres de ce comité sont
 - Graham Nishikawa (représentant des athlètes – volet paralympique)
 - Devon Kershaw (représentant des athlètes – volet olympique)
 - Maria Lundgren (Colombie-Britannique)
 - Pauline Nadlersmith (Manitoba)
 - John Lofranco (Athlétisme Canada)
 - Julie Beaulieu (Nordiq Canada)
 - Kate Boyd (Nordiq Canada)
 - Chris Jeffries (Nordiq Canada)

2. La version finale des Critères de sélection pour les voyages de compétition 2023-24 a été approuvée par Chris Jeffries, directeur de la haute performance - volet olympique.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué à l'élaboration des critères de sélection de cette année. Nous apprécions vos commentaires et vos idées, et nous espérons que ce résumé permettra de clarifier le processus et d'en assurer la transparence.